



Regroupement québécois des intervenants en éducation canine

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ POUR LES CONSULTATIONS PARTICULIÈRES ET AUDITIONS
PUBLIQUES SUR LE PROJET DE LOI N° 128, LOI VISANT À FAVORISER LA
PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT
CONCERNANT LES CHIENS

MARS 2018

Table des matières

1. Résumé	3
2. RQIEC : Qui sommes-nous?	4
3. Apparences, races et comportement	4
3-A) Apparence physique du chien dangereux	5
3-B) Caractéristiques des races	6
3-C) Reproduction	7
3-D) Morsures	8
3-E) Nature du chien	9
3-F) Force de la morsure	10
4. Causes des morsures et moyens de prévention	11
4-A) Défensive	11
4-B) Troubles médicaux	12
4-C) Aggravation de l'agressivité par des interventions inadéquates et/ou violentes	13
4-D) Possessivité	14
4-E) Négligence plus ou moins sévère	14
4-F) Entraînements involontaires à la garde / protection	15
4-G) Entraînements volontaires à la morsure / protection / attaque	16
4-H) Prédation	17
5. Conclusion	18
6. Rédaction	19
7. Bibliographie	20

1. Résumé

Le RQIEC est heureux que le gouvernement se penche sur la question de la sécurité publique relativement aux morsures de chiens.

Nos membres travaillant quotidiennement à prévenir des morsures, à évaluer la dangerosité et à réhabiliter des chiens, nous croyons que la participation du RQIEC aux consultations publiques aurait été plus que pertinente. Nous tenons cependant à remercier chaleureusement le comité de nous permettre de déposer ce mémoire, et souhaitons que ces informations servent à identifier des solutions afin de prévenir les morsures.

L'une des missions du RQIEC est de faciliter l'accès aux informations utiles pour prévenir et réduire les morsures, les abandons et faciliter l'intégration des chiens dans la communauté. Nous aimerions partager notre expertise en comportement canin sur les points qui nous apparaissent les plus importants.

Vous trouverez dans ce mémoire, des explications sur les causes réelles de morsures légères, sévères et fatales, accompagnées de différentes pistes de solutions.

Considérant que le comportement d'un chien est la résultante complexe de multiples facteurs dont ses prédispositions génétiques, ses conditions de vie, sa santé, son environnement, ses expériences, et que ceux-ci sont indissociables, le RQIEC recommande au gouvernement :

- De légiférer sans égard à une race ou un type, ou un croisement de races ou de types spécifiques, car cette mesure ne tient pas compte de tous les facteurs de risque de morsures graves d'un chien et donne un faux sentiment de sécurité vis-à-vis un chien d'apparence différente des races visées.
- De mettre en place un programme de sensibilisation aux besoins normaux d'un chien et des causes réelles de morsures afin de rendre les propriétaires conscients des moyens efficaces pour éviter les accidents.
- De mettre en place un programme d'éducation de la population, tels des ateliers de prévention de morsures.
- D'imposer des sanctions aux propriétaires plutôt qu'à l'animal : le propriétaire étant responsable de plusieurs causes de morsures. De pénaliser plus sévèrement les propriétaires démontrant des comportements irresponsables à répétition.
- De légiférer la reproduction et la vente des chiens au Québec de façon à contrer la reproduction de chiens malades, instables, dans des conditions non optimales au développement d'un animal de compagnie sain et normal, incluant le développement de l'inhibition de la morsure.

2. Regroupement québécois des intervenants en éducation canine (RQIEC)

Le RQIEC a été fondé en décembre 2012 et comprend aujourd'hui environ 60 membres répartis à travers la province. Tous les éducateurs ou intervenants canins membres du regroupement ont réussi un examen d'admission s'assurant qu'ils possèdent des connaissances à jour. Tous les membres se sont également engagés à respecter un code d'éthique strict et à suivre des formations tout au long de leur pratique et ainsi démontrer l'obtention d'un certain nombre de crédits de formation continue durant l'année afin de maintenir leur adhésion. Nos membres travaillent quotidiennement à prévenir des morsures, évaluer la dangerosité et à réhabiliter des chiens. Une des missions du RQIEC est de faciliter l'accès aux informations utiles pour prévenir et réduire les morsures, les abandons et faciliter l'intégration des chiens dans la communauté.

3. Apparences, races et comportement

Le RQIEC est heureux que le gouvernement décide de se pencher sur la sécurité des personnes vis-à-vis les morsures de chiens. Toutefois, nous aimerions partager notre expertise en comportement canin sur les points qui nous apparaissent les plus importants du projet de loi 128 tel que proposé actuellement. Ce mémoire se concentre sur l'annexe 1, plus précisément les alinéas 1 à 3, du présent projet de loi et nous entendons vous démontrer que ces points ne favorisent nullement la sécurité publique car ces mesures se sont montrées inefficaces ailleurs dans le monde, pénalisent des propriétaires de chiens responsables et tueront des milliers de chiens ne représentant pas de danger, en plus de coûter des sommes astronomiques de fonds publics pour veiller à son application.

Le RQIEC tient à saluer le choix du gouvernement de légiférer sur les chiens hybrides issus du croisement entre un chien et un canidé autre qu'un chien (alinéa 4 de l'annexe 1) car nous croyons que nul ne devrait posséder un animal d'espèce non domestiquée.

De plus, le RQIEC félicite également la proposition quant aux chiens dressés à des fins de protection, de garde, de combat ou d'attaque (alinéa 5 de l'annexe 1). Le RQIEC tient également à appuyer toute décision rendant illégale la vente et l'entraînement à la protection et à l'attaque de chiens du public, appartenant à des civils et non à des policiers, à des employés des Forces Armées, etc. Les chiens entraînés à l'attaque et à la protection devraient uniquement être maniés, contrôlés et possédés par des professionnels de domaines permettant déjà le port d'armes et ayant reçu des formations à ce titre.

Le RQIEC est d'avis que les citoyens ne devraient, en aucun cas, posséder des chiens ayant une fonction d'armes et que la simple possession d'un grand chien est suffisamment dissuasive pour combler le besoin de sécurité d'une personne normale. Il n'est pas rare que des intervenants en éducation canine voient des cas où, un propriétaire de chien se retrouve avec de graves problèmes suite à un entraînement visant à « monter le chien en protection » qu'un centre canin lui a proposé. Entraîner des chiens de citoyens à des fins d'attaque augmente le risque que le chien attaquera un visiteur ou un livreur, l'animal pensant bien faire ce qu'on lui a appris.

D'ailleurs, nous aimerions soumettre à vos réflexions d'ajouter, au projet de loi, des sanctions et suivis beaucoup plus sévères pour les personnes reconnues comme ayant organisé, entraîné et reproduit des animaux en vue de combats de chiens illégaux. La reproduction canine faite par ces personnes peut produire des chiens à potentiel plus dangereux que la normale et ce, peu importe la race ou le mélange de races utilisées.

Le RQIEC trouve extrêmement problématique les alinéas 1, 2 et 3 de l'annexe 1 :

« CHIENS RÉPUTÉS POTENTIELLEMENT DANGEREUX »

- 1° les « pitbulls », dont les pitbulls terriers américains, les terriers américains du Staffordshire et les bulls terriers du Staffordshire;
- 2° les rottweilers;
- 3° les chiens issus du croisement entre l'un des chiens visés aux paragraphes 1° et 2°.

3-A) Apparence physique du chien dangereux

Tout d'abord, ces mesures ne protègent aucunement le public de tout chien potentiellement dangereux dont l'apparence physique ne se rapproche pas des races visées. Cela nous apparaît extrêmement hasardeux et risqué car une telle mesure peut facilement créer un faux sentiment de sécurité chez les citoyens. Il serait aisé pour une personne mal intentionnée de cibler des individus canins aux tendances pathologiquement agressives et s'assurer d'y mélanger un chien à poils longs ou aux oreilles dressées ou au museau allongé pour obtenir des chiens à haut potentiel de dangerosité. La législation visant des races spécifiques aura été aisément contournée en quelques générations de chiens.

Le RQIEC affirme, sans hésitation, que de se baser sur l'appartenance à une race ou à l'apparence physique d'un chien pour déterminer le niveau de dangerosité n'assure pas la sécurité du public et met les personnes en danger.

En fait, la principale caractéristique physique qui a une réelle influence sur la dangerosité d'un chien est sa taille. Tout chien peut mordre sévèrement. Des petites races telles le Caniche Miniature, Yorkshire Terrier, Bichon Maltais ou Havanais, Teckel, Boston Terrier, Poméranien, Chihuahua, Shiba Inu, Shih Tzu, Pinscher Nain ou encore Jack Russell Terrier (liste non exhaustive) ont la capacité de blesser sévèrement un être humain et probablement de tuer un jeune enfant ou une personne âgée ou vulnérable. Tous les chiens sont des prédateurs conçus mécaniquement pour être capable de tuer et déchieter un rat ou un lièvre pour des races miniatures, en allant jusqu'au chevreuil ou à l'ours pour les grandes races. Toutes les races de

chiens possèdent des canines et il n'existe pas de différences dans la structure des mâchoires. La seule variante est liée à la taille de l'animal.

Lorsqu'il est question de morsure, les chiens ayant des formes de crânes allongées ne sont pas moins dommageables que ceux ayant des formes de crânes arrondies. Même s'il est évident qu'il est beaucoup plus facile pour un humain d'échapper à l'attaque d'un petit chien, il est toutefois tout aussi difficile pour une personne adulte de se défendre d'une réelle attaque d'un Rottweiler ou un croisement de Pitbull que de celle d'un chien St-Bernard, Bouvier des Flandres, Bouvier Bernois, Bouvier Australien, Berger Polonais, Akita, Berger Allemand, Berger Malinois, Montagne de Pyrénées, Dogue Allemand, Berger Anglais, Komodor, Schnauzer géant, Leonberger, Rhodesian Ridgeback, Caniche Standard, Golden Retriever, Labrador Retriever, Lévrier Irlandais, Barzoï, Braque de Weimar, Dalmatien, Braque Hongrois à poil court, Lévrier du Pharaon (liste non exhaustive de chiens de moyennes ou grandes tailles) ou tout autre chien croisé.

La quasi impossibilité d'identifier, sans erreur, visuellement des races, et encore plus difficilement un mélange de races de chiens, rend les règlements basés sur l'appartenance ou non à une race, extrêmement difficiles à appliquer en plus d'avoir été régulièrement démontrées inefficaces pour réduire les morsures.

Est-ce que les fonds prévus à l'amélioration de la sécurité des personnes devraient être dépensés en identification par test ADN de tout chien ? Comment faire pour appliquer un règlement basé sur l'appartenance à une race s'il est trop difficile de prouver l'appartenance à une race spécifique sans test ADN ?

3-B) Caractéristiques des races

Il y a plusieurs siècles, des races de chiens ont été sélectionnées par les humains pour leurs traits, de personnalité ou physiques, spécifiques et variés, leur permettant d'être des chiens de travail plus performants pour des tâches telles que la chasse, le contrôle de la vermine, le travail de berger, la garde, la compagnie, la guerre. Aujourd'hui, une infime partie d'éleveurs éthiques et bien renseignés sur la génétique de leurs lignées font des efforts afin de sélectionner et reproduire des chiens répondant aux nouveaux besoins des humains : des chiens de compagnie, de famille, de bons citoyens canins. Même pour un chien de race pure enregistrée, il n'existe plus aucune obligation de démontrer des traits comportementaux liés à ses origines. Nous retrouvons donc d'énormes différences quant aux prédispositions génétiques entre deux lignées de la même race pure.

Les éducateurs canins qui aident leurs clients à choisir un chiot ne se basent pas uniquement sur la race de l'animal mais ils vérifient la lignée de l'éleveur qui intéresse spécifiquement le client afin d'évaluer les prédispositions comportementales du chiot. Les traits spécifiques qui produisaient un meilleur chien de garde, de berger, de chasse au canard ou au lion, de guerre ou de garde se sont dissous et éparpillés au fil des générations de chiens où ses caractéristiques ont

cessé d'être recherchées. Un bon nombre de chiens vivant au Québec aujourd'hui est malheureusement reproduit sans aucune sélection quant à leurs tendances comportementales ou à leur santé physique et psychologique. Ces chiens sont plutôt choisis pour leurs caractéristiques esthétiques qui plairont aux consommateurs. L'apparence n'étant aucunement liée au comportement, les prédispositions comportementales se voient laissées totalement au hasard, malheureusement.

Le Bouvier Bernois est un exemple d'une race qui provient de chiens d'attaque de légions Romaines puis utilisée par la suite pour des fins de garde de bétail. De nos jours, plusieurs Bouviers Bernois sont reproduits par des éleveurs responsables qui en ont fait des chiens de compagnie prédisposés à être sécuritaires en société au point d'être utilisés comme chiens de zoothérapie ou d'assistance. Il existe des Bouviers Bernois qui ont mordu sévèrement mais ces attaques n'étaient probablement pas liées au bagage génétique de la race anciennement utilisée pour la garde. Le Saint-Bernard est un exemple d'une race utilisée et reconnue pour sauver les personnes ensevelies lors d'avalanches. Toutefois, il arrive qu'on doive euthanasier un St-Bernard pour cause de sa dangerosité. Le bagage génétique doux des origines de sa race ne l'immunise pas à toutes les autres causes d'agressivité, beaucoup plus importantes que la race.

3-C) Reproduction

Actuellement, au Québec, il existe des milliers d'usines à chiots, des éleveurs amateurs sans connaissances, voire même mal intentionnés, qui reproduisent des quantités importantes de chiens sans encadrement. Ainsi, sont reproduits des animaux sans qu'aucune considération ne soit prise quant à leurs prédispositions génétiques sécuritaires et stables, qu'elles soient comportementales ou touchant à la santé physique.

La reproduction sans aucun standard ou permis est légale et permet actuellement à n'importe qui de sélectionner des individus canins anormalement agressifs, de grande taille, et faire tout en son pouvoir afin de leur donner un potentiel le plus dangereux possible tant au niveau génétique qu'environnemental. Des personnes mal intentionnées, ont, en ce moment, le droit de cibler et de reproduire des chiens souffrant de graves maladies mentales qui représentent un danger potentiel. Ces personnes utilisent souvent des chiens aux apparences de grosses têtes arrondies, au poil court, pouvant ressembler à des types Pitbulls et autres. En rendant illégal ce type d'apparence, il leur sera facile d'introduire à leurs lignées des chiens à poil long, frisé ou des oreilles pointues sans diminuer la dangerosité de leurs croisements. C'est l'une des raisons pourquoi bannir des races et mélanges de races ne peut être démontrée comme une mesure efficace afin d'enrayer des chiens pathologiquement agressifs. Les prédispositions génétiques sont malléables et il est possible de créer des nouvelles « races » ou croisements de races très dangereux avec différentes apparences et ce, en quelques générations de chiens. Une chienne pouvant se reproduire vers l'âge de huit mois, il est possible de modifier une lignée de chiens très rapidement.

Ceci explique qu'il existe des milliers de chiens de type Pitbull ou Rottweiler qui présentent des prédispositions génétiques douces et sont évalués par des professionnels compétents comme

représentant un potentiel de danger très faible, égalant ceux du chien de famille modèle souhaité. Même si certains possédaient, dans leur lignée génétique, des chiens de combat au potentiel anormalement agressif, il se peut que des individus de la même lignée n'aient pas du tout hérité de ces prédispositions génétiques.

Il y a très peu de chiens prédisposés génétiquement à devenir pathologiquement dangereux. La raison étant qu'il est impossible pour ces traits de se reproduire sans une intervention sérieuse et volontaire de l'humain. La nature du chien élimine systématiquement la reproduction d'individus trop agressifs pour une vie en groupe sécuritaire :

- La femelle et le mâle aux prédispositions excessives d'agressivité ne peuvent s'accoupler. Ils se battraient. Il y a des personnes mal intentionnées qui vont les museler, les attacher pour forcer l'accouplement ou utiliser l'insémination artificielle pour la reproduction.
- On peut rencontrer des portées de chiots pathologiques, souvent provenant de milieux de combats de chiens illégaux. Ils doivent être élevés au biberon par un humain car la mère est trop agressive et les tuerait. Les chiots essaient de s'entretuer à quelques semaines de vie et il faut les séparer.

Le taux de probabilité que de la reproduction faite par des personnes normales, sans but de produire des animaux dangereux, produise des chiens aux prédispositions génétiques considérablement agressives est faible. La dangerosité à un niveau sévère n'est ni naturelle ni fréquente et est considérée comme une anomalie chez le chien.

Une infime partie de réels éleveurs professionnels et consciencieux sélectionnent des chiens avec une santé physique et mentale optimale. Le RQIEC est d'avis que si l'élevage et la vente des chiens étaient réservés aux éleveurs professionnels de grande qualité, non seulement le problème de surpopulation et de chiens abandonnés serait pratiquement résolu mais également, le taux de morsures sévères diminuerait grandement.

Nous appuyons tout projet de législation encadrant de façon stricte la reproduction et la vente de chiens au Québec et croyons que cet élément doit faire partie des solutions mises de l'avant pour la sécurité publique à l'égard des chiens.

3-D) Morsures

Le RQIEC considère crucial que le débat sur la sécurité publique visant les chiens tienne compte des causes réelles de morsures. Nous considérons fondamental de sensibiliser le public quant au fait que tout chien a la capacité de mordre et ce, peu importe sa race.

Un mythe tenace stipule qu'il existe des « bons chiens » et des « mauvais chiens ». Ce mythe cause plusieurs morsures chaque année, morsures qui pourraient être évitées en informant les

propriétaires des vraies causes de morsures. Une législation basée sur l'apparence ou la race crée un faux sentiment de sécurité qui cause des accidents. Des propriétaires ont été vus, dans les deux dernières années à Montréal, quand la situation du bannissement des Pitbulls y était présente, laisser leur chien, de façon très peu sécuritaire, courir et charger agressivement des gens et des chiens dans un parc, sans laisse. Lorsque interpellé, le propriétaire déclarait « ce n'est pas grave, mon chien n'est pas un Pitbull ». Son chien posait un risque à cause de son comportement mais surtout à cause de la fausse impression qu'une morsure est impossible étant donné que ce chien n'est pas classifié comme « chien dangereux ».

Il existe également plusieurs cas de morsures avec des chiens de races supposément « gentilles ». Des enfants ont la permission de sauter sur ces chiens, les frapper, leur enlever de la nourriture et pratiquer d'autres comportements à très haut risque d'accident avec tout chien. Les adultes sont persuadés que comme leur Bouvier Bernois, Golden ou Labrador n'est pas dans la catégorie des « races dangereuses » et pire, que ces chiens sont « gentils » de par leur race, il n'y a pas de danger. Non seulement, l'enfant manifestant ces comportements est à grave risque de morsure de la part de son chien mais qu'en est-il de l'apprentissage que fait cet enfant sur la façon de se comporter de manière sécuritaire envers un chien inconnu ?

Nous croyons qu'une réelle compréhension des causes de morsures par les gens responsables de prendre les décisions sur le projet de Loi, est primordiale. La sécurité de la population en est tributaire.

3-E) Nature du chien

Le chien est un animal social, doté naturellement, comme toute espèce non solitaire, de comportements agressifs et défensifs sains servant à résoudre des conflits avec le moins de dommages possibles. Le chien vit auprès des humains depuis des millénaires et représente rarement un réel danger. Le chien est un animal qui ne chasse pas l'être humain et recherche l'harmonie au sein de son groupe ou de sa famille. Grâce à ces millénaires de domestication, le chien considère ses humains comme son groupe, sa famille. Le chien est un animal social qui recherche l'équilibre et vit beaucoup de stress lorsqu'il y a un conflit à l'intérieur de son groupe. Il est conçu, naturellement, pour éviter les conflits.

Le chien peut démontrer des comportements que nous jugeons agressifs mais qui ne résultent pas en dommages physiques. Le chien peut communiquer en grognant, en montrant les dents et en donnant des coups de dents à côté de la cible lorsqu'il est extrêmement inconfortable et qu'il essaye d'éviter ce qu'il perçoit comme un danger ou un conflit physique. Lorsqu'ils sont incompris, punis ou ignorés, ces comportements de communication, qui visent à éviter un conflit potentiel, peuvent se développer en vraie morsure causant des blessures sévères, voire la mort. Afin de prévenir toutes les morsures, légères, sévères ou fatales, la compréhension des causes des morsures est encore une fois, cruciale et cela passe par l'éducation des personnes.

3-F) Force de la morsure

Le facteur le plus déterminant du risque que représente un chien est la force qu'il utilisera lorsqu'il mord. La force déployée lors d'une morsure n'est ni le fruit du hasard, ni celui de la race, mais bien d'un apprentissage approprié, ou non, de l'inhibition de la morsure. L'inhibition de la morsure est un apprentissage normal et naturel qu'un chien élevé dans des conditions adéquates développe : un frein réel et important sur la force de sa morsure.

Peu importe la raison de la morsure et la grandeur du chien, sa force peut être banale ou très importante. Il est faux de penser qu'un petit chien ne pourra blesser sévèrement. Un chien miniature possède la capacité physique d'endommager sévèrement, en arrachant des morceaux de chair d'un bras ou d'un visage. Bien sûr, pour un adulte il est plus facile de s'en défendre que d'un grand chien, mais ce n'est pas le cas d'un jeune enfant. Le risque qu'un tel chien représente est étroitement lié à son environnement et à tous les autres facteurs de risques (voir partie #4).

La très grande majorité des morsures sont largement inhibées par l'animal. À chaque fois que la victime ne se retrouve pas à l'urgence avec des lacerations sévères, le chien a grandement freiné sa morsure. Les chiens ont la capacité et les occasions de causer beaucoup plus de morsures sévères et fatales que ce qu'ils ne causent en réalité. Ceci est principalement dû à la nature sociale du chien qui, naturellement, évite le conflit et ne cherche pas à blesser des êtres humains.

Lorsqu'un chien est évalué par un professionnel en comportement canin pour un potentiel de dangerosité, l'inhibition de morsure est un élément déterminant à être considéré : est-ce que si le chien mord, il pince, fait un trou ou enlève une partie de la chair et la déchire ? Il existe des tableaux utilisés par des professionnels qui aident à mesurer la force de la morsure. Une évaluation de la dangerosité d'un chien qui ne tiendrait pas compte de l'inhibition de morsure et de l'environnement serait non professionnelle, incomplète et invalide.

Le RQIEC souhaite voir des mesures prises afin de s'assurer que tous les chiens développent adéquatement l'inhibition de la morsure. Pour la développer, les experts en comportement canin s'entendent :

- qu'il est nécessaire que le chiot demeure avec sa mère, équilibrée et en bonne santé, ainsi qu'avec sa fratrie jusqu'à minimalement l'âge de 7 semaines et dans des conditions de vie adéquates. L'absence de réglementation visant à interdire les usines à chiots et autres reproductions non qualifiées, est directement responsable d'un grand nombre de chiens à risques. Ces chiens sont séparés de leur mère beaucoup trop tôt et proviennent souvent des mères instables et malades. Ces chiots ne bénéficient pas de conditions adéquates afin de développer correctement leur inhibition de morsure. S'ils mordent durant leur vie, il se peut qu'ils causent alors beaucoup plus de dommages qu'un chien qui a acquis l'inhibition de la morsure correctement.
- qu'il est nécessaire que le chiot, après son adoption vers l'âge de 2 mois, continue son apprentissage en jouant avec des chiens équilibrés et en jouant correctement avec des jouets durant les premiers mois de sa vie. L'éducation, la sensibilisation des propriétaires et la facilitation d'accès à des services d'éducation canine, à jour dans leurs méthodes, peuvent grandement favoriser le développement adéquat de l'inhibition de la morsure.

4. Causes de morsures

Voici les principales causes de morsures auxquelles sont assujettis tous les chiens, sans égard de leur apparence, race ou origine :

4-A) Défensive

- Un bon nombre de morsures sont causées par des chiens en **douleur** : une otite, de l'arthrose ou autres conditions médicales douloureuses combinées avec, par exemple, un enfant qui tombe, tire les oreilles ou frappe un chien. Chaque interaction avec l'enfant est rendue douloureuse, le chien peut mordre plus ou moins fort par réaction directe à la douleur ou en tentant d'éviter un contact ou une situation qu'il craint douloureuse.

Moyens de prévention :

- Information et responsabilisation des parents et propriétaires.
- Ateliers de prévention de morsures dans les écoles.

La grande majorité des morsures faites aux enfants est complètement prévisible et est le résultat d'un manque d'éducation de base des adultes présents. Les croyances qu'un Labrador ou un Golden sont de « bons chiens de famille » causent beaucoup de morsures aux enfants par ces races : tout chien doux peut avoir mal quelque part et donc réagir.

- Plusieurs chiens ont **peur** des étrangers, des hommes ou des gens qui approchent ou qui bougent rapidement : beaucoup de chiens sont craintifs des étrangers que ce soit des passants dans la rue ou des visiteurs à la maison. Ces chiens, surtout lorsqu'ils se sentent coincés (attachés, à l'intérieur, dans un coin), peuvent se croire en réel danger et mordre pour faire en sorte d'éloigner ce qui les effraie.

Moyens de prévention :

- Éducation afin que le propriétaire détecte tôt que son chien semble craintif envers les humains et consulte un bon intervenant canin.
- Utilisation des méthodes éducatives à jour et sans violence : il a été prouvé que les techniques de « dressage » qui suggèrent de punir le chien quand il démontre de l'agressivité (jappe, grogne, montre les dents) aggravent l'agressivité et dans

certains cas, vont jusqu'à la créer alors qu'elle était absente.

- Une réglementation visant à encadrer les méthodes d'éducation, évaluation et réhabilitation des chiens aiderait à réduire les cas d'agressivité causée ou aggravée par des méthodes violentes.

4-B) Troubles médicaux

- Outre des douleurs non diagnostiquées et/ou non traitées, comme par exemple une otite, un chien peut souffrir de **maladies** neurologiques, tumeurs au cerveau, déséquilibres hormonaux, dysplasie des hanches, problèmes de ligaments croisés, arthrite, problèmes de peau, etc. Ces conditions peuvent causer beaucoup de douleur et résultent souvent en des réactions agressives chez le chien souffrant. D'autres problèmes médicaux peuvent modifier la perception de l'animal, le faisant sentir plus craintif, vulnérable, ou modifier ses réactions normales et le rendre plus imprévisible.
- La mauvaise santé est souvent liée à une **reproduction** non réglementée : étant donné que trop de chiens proviennent d'usines à chiots ou de reproductions faites par des amateurs, énormément de chiens souffrent de problèmes de santé et représentent un risque de morsure plus élevé. Les éleveurs professionnels éthiques et responsables s'assurent de choisir leurs reproducteurs en se basant sur des tests de santé rigoureux afin de réduire au maximum la possibilité que les chiens qu'ils produisent souffrent de problèmes de santé divers. Les associations de races peuvent fournir la liste des tests de santé recommandés pour chacune d'entre elles.
- Un propriétaire mal informé, peu responsable ou avec peu de moyens financiers peut garder un chien blessé, malade et souffrant et continuer de l'exposer aux contacts avec la famille, les passants ou les visiteurs. Les risques de morsures sont alors fortement augmentés.

Moyens de prévention :

- Sensibiliser les propriétaires à l'importance de visites régulières chez le vétérinaire afin de s'assurer de la bonne santé de l'animal.
 - Obligation d'inclure une visite vétérinaire à toute évaluation d'un chien ayant démontré de l'agressivité.
 - Faciliter l'accès aux soins vétérinaires aux propriétaires à faible revenu.
- Interdiction de reproduction sans permis d'éleveur reconnu faisant ses tests de santé.
- Utiliser les services d'éducateurs et d'intervenants canins aux connaissances à jour

qui réfèrent et collaborent avec des vétérinaires pour tout cas de comportement inhabituel pouvant avoir un lien avec la santé de l'animal.

4-C) Aggravation de l'agressivité par des interventions inadéquates et/ou violentes

- Un manque d'information à jour quant à la compréhension de la communication canine : un chien qui grogne, jappe ou montre les dents est trop souvent puni « pour avoir été agressif ». Ceci empire grandement la situation et augmente les risques de morsures car le chien utilise naturellement ces démonstrations "agressives" afin de communiquer son stress, sa peur et/ou sa douleur. Sa communication sert à essayer d'éviter le vrai conflit, la morsure. Ignorer ou punir un chien pour communiquer sa peur résulte en un chien qui apprend que lorsqu'il a peur, sa seule façon de se défendre est de mordre. Le dicton « Interdire au chien de grogner ou montrer ses dents équivaut à retirer les piles de son détecteur de fumée » est très juste. Une partie du travail de réhabilitation de chiens problématiques consiste à apprendre à nouveau au chien qu'il est maintenant sécuritaire de communiquer, qu'avertir suffira pour se défendre à l'avenir et ainsi diminuer grandement le risque de morsure réelle.
- Le port de colliers qui produisent de la douleur : colliers étrangleurs, à crampons (pics), colliers électriques, ayant pour effet que lorsque le chien tire vers une personne il est « corrigé » et ressent de la douleur et/ou de la peur. À force de répétitions, une association négative à la vue d'un étranger se crée. Il y a des fortes chances que le chien devienne nerveux et sur la défensive à l'approche d'une personne car chaque rencontre lui rappelle la douleur ou l'inconfort. Il peut alors mordre beaucoup plus facilement (cause A). Les colliers qui causent de la douleur sont également responsables de blessures cervicales, d'endommagement de tissus mous tels que la trachée, de créer des tensions, blessures et douleurs au cou et aux épaules. Une augmentation de la douleur est directement reliée à une augmentation de risque de morsure (causes A et B).

Moyens de prévention :

- Faciliter l'accès à de l'information à jour à tout propriétaire de chien. Encadrer le métier d'entraîneur, d'éducateur et d'intervenant canin.
- Interdiction d'utiliser douleur, peur et intimidation au nom de « l'éducation » ou de la « réhabilitation ».
- Obliger les professionnels canins à se tenir à jour dans leur domaine (comme l'oblige le Regroupement Québécois des Intervenants en Éducation Canine à ses membres par la formation continue) et utiliser les méthodes d'éducation et réhabilitation actuelles, basées sur la science du comportement et de l'apprentissage et prouvées efficaces et

sécuritaires.

- Interdire la vente et l'utilisation de colliers électriques et tout autre collier ou outil provoquant de la douleur.

4-D) Possessivité

- Certains chiens (toutes races confondues) possèdent l'instinct de protéger leur nourriture, jouets, places de repos ou autres objets/lieux de valeur. C'est un trait très avantageux en nature, qui permet à un animal de ne pas se faire voler les ressources nécessaires à sa survie. Ce trait n'est pas recherché pour un animal domestiqué mais demeure assez courant. Un chien très doux, aimant les enfants, les étrangers, très tolérant en général, peut mordre dans le contexte précis où il croit qu'on va « voler » sa ressource. Cause responsable de beaucoup de morsures aux enfants, elle peut être solutionnée facilement avec un minimum d'information et de prévention.

Moyens de prévention :

- L'éducation du public, des propriétaires et ateliers de prévention de morsures pour enfants. La majorité des citoyens ne connaissent plus le conseil « n'approche pas le chien qui dort / n'approche pas le chien qui mange ». Ce conseil devrait être de mise avec tout chien. Il est souvent possible de diminuer les tendances à la possessivité avec une réhabilitation appropriée se basant sur l'apprentissage, par le chien, à apprécier l'approche d'une personne vis-à-vis de ses ressources.
- Éviter les techniques de confrontation qui augmentent le risque de morsures (cause C). Une fois informé, le propriétaire peut utiliser la simple gestion (ex : faire manger le chien dans une pièce où les enfants n'ont pas accès, utilisation de barrières pour bébés) pour prévenir efficacement les morsures dans ces contextes.

4-E) Négligence plus ou moins sévère

- Ne pas répondre aux besoins de base de l'animal : isolement, privation de contact social, privation d'exercice et de stimulation adéquate. Si le chien passe de longs moments privé de contact humain, il peut devenir instable et survolté au point de ne plus se contrôler physiquement et mentalement lorsqu'enfin, une personne entre en contact avec lui. Le stress chez le chien est souvent exprimé par l'hyperactivité. La majorité des chiens qui vivent des privations réagissent en sautant, urinant et autres comportements excessifs. La morsure, plus ou moins forte, peut faire partie de ces réactions de grand stress. Le risque

de morsure dans ce contexte augmente lorsque la personne tente de punir l'hyperactivité causée par le stress et le chien commence alors à craindre l'interaction et devient défensif (causes A et C).

- Excitation excessive, stress : il arrive que des chiens ne savent pas bien se contrôler, veulent jouer mais sont inquiets et peuvent, par accident mordre un humain à la place d'un jouet : ces morsures ne sont pas faites volontairement pour causer de la douleur et les blessures sont mineures. Toutefois, une blessure plus sévère peut advenir si la personne en question est un jeune enfant, qui a son visage à la hauteur de la gueule ou des griffes du chien. Des blessures graves peuvent advenir dans le contexte d'un chien qui a appris que des humains peuvent être violents ou menaçants (un chien abusé, un chien puni pour ses expressions de stress - cause C) et qui, en plus, reste confiné des jours, semaines et mois dans un petit espace sans contact et exercice adéquat.

Moyens de prévention :

- Éducation et responsabilisation des propriétaires à offrir un environnement et des soins adéquats à leur animal.
- Interdiction de faire vivre des chiens isolés, attachés à l'extérieur. Reconnaître que les besoins de base d'un chien incluent le sentiment de sécurité, l'exercice physique, la stimulation mentale et le contact social.
- Gestion, information, éducation avec méthodes reconnues sans violence.

4-F) Entraînements involontaires à la garde / protection

- Chiens laissés pour des longues périodes ou sur une base régulière sur des balcons, attachés devant ou derrière la maison, seuls dans une cour clôturée ou encore à la fenêtre du salon, à regarder chiens et gens passer : ceci produit trop souvent des chiens frustrés qui s'excitent (cause E) et finissent par aboyer et charger chaque passant. En plus d'être une nuisance au niveau de l'aboiement, ces chiens reproduisent, jour après jour, le comportement de charger les gens qui passent devant chez eux (besoin de dépense énergétique, frustration accumulée...). Les morsures arrivent très souvent le jour où une porte reste entrouverte, une clôture ou une chaîne se brise. Le cas le plus classique est celui du gentil chien de famille qui devient agressif à la vue du facteur: simplement car il répète des milliers de fois de lui aboyer après.

Moyens de prévention:

- L'éducation de tous les propriétaires quant aux pratiques à risque.

- Ne pas laisser les chiens dehors seuls plus de quelques minutes à la fois.
- Ne pas laisser le chien pratiquer à aboyer et à charger les passants.
- Interdire de garder un chien attaché dehors seul, pour une période prolongée.
- Gestion de l'environnement : bloquer l'accès aux fenêtres lorsque le chien est sans surveillance.

4-G) Entraînements volontaires à la morsure / protection / attaque

- Au Québec, il est encore malheureusement possible pour tout propriétaire d'aller dans un centre canin pour entraîner son chien « à la protection ». Ceci, évidemment, augmente grandement la dangerosité du chien.
- Combats de chiens illégaux, criminalité. Il existe des gens qui désirent reproduire des chiens aux tendances agressives et ont de mauvaises intentions. Actuellement, ces gens aiment sélectionner des chiens avec une ressemblance aux mélanges de chiens de type Pitbull. La génétique étant très malléable et l'apparence physique n'étant pas liée aux tendances comportementales, qu'arrive-t-il dans les endroits qui bannissent les chiens de type Pitbull ?
 - 1) ces personnes ne respectent pas les lois et il est très difficile de sévir. Les bons propriétaires de chiens type Pitbull se voient punis, les criminels continuent à reproduire des chiens aux tendances les plus agressives possibles avec l'entraînement pour développer des individus dangereux.
 - 2) ces personnes peuvent prendre d'autres types de chiens et sélectionner les chiens plus agressifs et produire des nouveaux types de chiens très dangereux en peu de temps.

Moyens de prévention :

- Le RQIEC considère l'interdiction d'entraînement et de possession de chiens d'attaque ou de protection par des civils comme une mesure adéquate.
- Une réglementation et des peines plus sévères pour personnes reconnues de reproduire, entraîner ou autrement participer à des combats de chiens (toujours très présents au Québec).

4-H) Prédation

- Tous les chiens (et chats) de toutes les races sont des prédateurs.

- La prédation n'a aucun lien avec l'agressivité où le chien tente d'éviter un conflit ou une douleur. Un chien qui chasse joue, pourchasse.
- Ceci ne pose normalement pas de problème car les cibles de prédation des chiens sont en majorité des balles, des jouets, parfois des écureuils ou des oiseaux. L'être humain ne fait pas partie des proies normales du chien comme il le fait pour un cougar ou un grizzly. Des morsures légères à fatales peuvent survenir lorsqu'un chien prend pour cible de prédation un être humain. Ceci n'est pas un comportement normal.
- Certaines lignées ont jadis été sélectionnées à des fins de chasse particulière variées. On a atténué ou exagéré certaines séquences de prédation normale. Certaines lignées excellaient à tuer des rats et d'autres à encercler avec morsures légères du bétail. Il est difficile, de nos jours, de déterminer quelle séquence de prédation a été inhibée ou sélectionnée chez un chien car ces traits ne sont pas obligatoires chez les représentants d'une race pure et varient donc d'un chien de race pure à un autre. Il est encore moins possible de prévoir ces prédispositions chez un chien issu d'un mélange de race.
- Le choix de la cible des comportements de prédation est l'élément crucial. Un chien peut chasser et tuer des rongeurs mais demeurer très sécuritaire en famille car ne considère jamais un jeune enfant comme une proie. Certains chiens ont l'instinct de pourchasser tout ce qui bouge rapidement: voitures, vélos, joggeurs et cela peut poser un problème de sécurité ou pas, tout dépendamment du comportement plus ou moins renseigné et responsable du propriétaire.
- La prédation semble s'accroître lorsqu'un chien vit de la frustration, de la peur et autres stress et se développe avec la pratique. D'où l'importance de ne pas laisser un chien enchaîné pratiquer des milliers de fois de s'élancer après des passants ou vélos. (cause E)

Moyens de prévention :

- Le RQIEC suggère de concentrer les efforts à reconnaître et prévenir un mauvais choix de cible de comportements de prédation chez un chien.
- Obligation du contrôle du chien en lieux publics ou donnant accès à des lieux publics avec le simple port de la laisse.
 - Accès à des espaces bien identifiés permettant aux chiens de courir librement en sécurité sans causer nuisance ou risque.
- Éducation du public afin que chaque propriétaire puisse reconnaître tôt si son chien s'intéresse à un déclencheur de comportements de prédation à risque et sache comment réagir avant un accident.
- Promouvoir la consultation d'un professionnel à jour qui enseigne aux propriétaires comment gérer, prévenir et entraîner un chien à rediriger ses instincts de prédation sur

des cibles appropriées (jouets), avec des méthodes qui n'aggravent pas le risque (cause C).

5. Conclusion

Considérant que le comportement d'un chien est la résultante de facteurs intrinsèques (sa génétique) et extrinsèques (son environnement, ses apprentissages, ses expériences) et que ceux-ci sont indissociables, dans l'optique de l'encadrement des chiens dangereux, le RQIEC recommande au gouvernement :

- De légiférer sans égard à une race ou un type, ou un croisement de races ou de types spécifiques (tel qu'énoncé dans l'annexe 1 du projet de loi 128), car cette mesure ne tient pas compte de tous les facteurs de risque de morsures graves d'un chien. De plus, cette mesure donne une fausse impression de sécurité avec un chien ayant une apparence différente des races visées.
- De mettre en place un programme de sensibilisation de la population aux besoins normaux d'un chien et les causes réelles de morsures. Ces informations permettraient à tous les propriétaires responsables d'éviter des accidents.
- De mettre en place un programme d'éducation de la population. Celui-ci comporterait un enseignement du langage canin qui comprend notamment les signaux d'inconfort, de stress et d'avertissements que l'animal émet avant de produire une morsure. Tel que mentionné dans le Rapport de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec présenté au Comité ministériel de travail sur l'encadrement des chiens dangereux, le RQIEC est aussi d'avis qu'il est impératif de "sensibiliser et de former les propriétaires de chiens au langage canin afin d'accroître leur capacité à décoder les avertissements que donne l'animal. Il faut également sensibiliser les propriétaires de chiens aux différents types d'agressions, à leurs causes et leur prévention."
- De légiférer plus sévèrement contre les propriétaires irresponsables qui laissent leur animal se promener librement dans des lieux publics. Un suivi des plaintes à cet égard est crucial.
- Des sanctions aux propriétaires plutôt qu'à l'animal. Le propriétaire étant responsable de plusieurs causes de morsures, les comportements à risques du propriétaire peuvent être reproduits sur un autre chien et causer des nouvelles morsures.
- De légiférer la reproduction et la vente de chiens au Québec de façon à contrer la reproduction de chiens malades, instables, dans des conditions non optimales au développement d'un animal de compagnie sain et normal, incluant le développement naturel de l'inhibition de la morsure.

6. Rédaction



Zuzanna Kubica

Vice-présidente du Regroupement Québécois des intervenants en Éducation Canine 2013-2018

Intervenante en comportement canin

Fondatrice Formation CœurCanin (centre de formation pour intervenants canins)

Révision

Marie-Eve Bernier, T.S. et intervenante en comportement canin, membre du RQIEC

Pierre Gouge, intervenant en comportement canin, membre du RQIEC

Coline Guérin, intervenante en comportement canin, membre du RQIEC

Catherine J. LeBlanc, intervenante en comportement canin, membre du RQIEC

Lucie Malouin, B.Sc, MCP, étudiante/intervenante en comportement canin, membre du RQIEC



5944 McLynn

Montréal (QC) H3X 2R2

www.rqiec.com

7. Bibliographie

LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE :

Bandow JH. Will breed-specific legislation reduce dog bites? 1996 Can Vet J Vol 37(8): 478–481

Berkey J. Dog breed specific legislation: The cost to people, pets and veterinarians, and the damage to the human-animal bond in Proceedings. 2009 Annual AVMA Convention; 1-5

Beuchat C. Understanding the heritability of behaviour in dogs, June 2016.
www.instituteofcaninebiology.org/blog/understanding-the-heritability-of-behavior-in-dogs PA 19104-6010, USA

Casey R, et al. Human directed aggression in domestic dogs (*Canis familiaris*): Occurrence in different contexts and risk factors. 2014 Appl. Anim. Behav. Sci. Vol 152; 52-63

Deputte, B. Comportements d'agression chez les vertébrés supérieurs, notamment chez le chien domestique (*Canis Familiaris*). 2007 Bull. Acad. Vét. Tome 160, N°5

Duffy D, Hsu Y, Serpell J. Breed differences in canine aggression. 2008 Appl. Anim. Behav. Sci. Vol 114; 441-460

Hiby, E, Rooney NJ, Bradshaw JWS. Dog training methods: their use, effectiveness and interaction with behaviour and welfare. 2014 Animal Welfare, 13 : 63-69

Herron M, Shofer F, Reisner I. Survey of the use and outcome of confrontational and non-confrontational training methods in client-owned dogs showing undesired behaviors. 2009 Appl. Anim. Behav. Sci. Vol 117, 1-2; 47-54

Ledger R, Orihel J, Clarke N, Murphy S, Sedlbauer M. Législation spécifique à certaines races : considérations pour l'évaluation de son efficacité et recommandations d'approches nouvelles. 2005 Can Vet J Vol 46

Overall K. Breed specific legislation: How data can spare breeds and reduce dog bites. 2010 The Veterinary Journal 186; 277-279

Overall K, Love M. Dog bites to humans—demography, epidemiology, injury, and risk. 2001 JAVMA, Vol 218(12)

Patronek G, Sacks J, Delise K, Cleary D, Marder A. Co-occurrence of potentially preventable factors in 256 dog bite-related fatalities in the United States (2000–2009). 2013 JAVMA, Vol 243 (12), 1726-1736

Schalamon J. et al. Analysis of Dog Bites in Children Who Are Younger Than 17 Years. 2006 Pediatrics Vol 117(3); e374-9

Schalke E. et al. Is breed-specific legislation justified? Study of the results of the temperament test of Lower Saxony. 2008 Journal of Veterinary Behavior 3, 97-103

Schuller CM, DeBess EE, Lapidus, JA, et. al. Canine and human factors related to dog bite injuries. 2008 Journal of the American Veterinary Medical Association; 232:542-546

Uchida Y, Dodman N, DeNapoli J, Aronson L.J. Characterization and treatment of 20 canine dominance aggression cases. 1997 J Vet Med Sci. 59(5):397-9.

Udell, M. A. R., Ewald, M., Dorey, N. R., Wynne, C. D. L. Exploring breed differences in dogs (*Canis lupus familiaris*): Does exaggeration or inhibition of predatory response predict performance on human-guided tasks? 2014 Animal Behaviour, 89; 99-105

Voith VL, Ingram E, Mitsouras K, et al. Comparison of adoption agency breed identification and DNA breed identification of dogs. 2009 Journal of Applied Animal Welfare Science 12 (3); 253-262

Voith, V. L., Trevejo, R., Dowling-Guyer, S., Chadik, C., Marder, A., Johnson, A., & Irizarry, K. Comparison of visual and DNA breed identification of dogs and inter-observer reliability. 2013 American Journal of Sociological Research, 3(2), 17-29

OUVRAGES :

Coppinger, R. & Coppinger, L. 2002. Dogs: a new understanding of canine origin, behavior, and evolution, The University of Chicago Press, Chicago

Overall, K.A. 2013. Clinical Behavioral Medicine for Small Animals, St. Louis, Mosby

Scott, J.P. & Fuller, J. L. 1965. Genetics and the social behavior of the dog. University of Chicago Press, Chicago

Rapport final du Comité de travail sur l'encadrement des chiens dangereux - 31 août 2016

Rapport de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec présenté au Comité ministériel de travail sur l'encadrement des chiens dangereux - 8 juillet 2016

LIENS INTERNET :

Association of Professional Dog Trainers. Position Statement. Dominance and Dog Training. Approved October 20, 2009. (Source: APDT) <https://apdt.com/about/position-statements/dominance/>

Association of Professional Dog Trainers. Dominance and Dog Training. (Source: APDT)
<https://apdt.com/pet-owners/choosing-a-trainer/dominance/>

Au Québec, au cours de la dernière année, environ 45 000 enfants ont été victimes de morsures de chiens (Source: AMVQ 2010) <https://www.amvq.quebec/images/files/Communique-09-08-2010-Morsures-chien.pdf>

Beaten-down dog from Vick case has his day (Source: CBC News 2008)
http://www.nbcnews.com/id/25214356/ns/health-pet_health/#.WqXr9E2WyM-

Club Canin Canadien : www.ckc.ca/fr

Dr. Ian Dunbar's Dog Bite Scale (Source: APDT)
<http://apdt.com/wp-content/uploads/2017/01/ian-dunbar-dog-bite-scale.pdf>

Experts Say Dominance-Based Dog Training Techniques Made Popular by Television Shows Can Contribute to Dog Bites By Sophia Yin, 2009. (Source : Huffington Post)
https://www.huffingtonpost.com/sophia-yin/experts-say-dominance-bas_b_204482.html

Les races sous la loi sur la généalogie des animaux (Source : Gouvernement du Canada)
www.agr.gc.ca/fra/industrie-marches-et-commerce/information-sur-les-marches-par-secteur/genetique-animale/loi-sur-la-genealogie-des-animaux/guide-a-l-intention-du-secretariat/races-sous-la-loi-sur-la-genealogie-des-animaux/?id=1382649715175

Literature Review on the Welfare Implications of The Role of Breed in Dog Bite Risk and Prevention (Source: AVMA 2014)
https://www.avma.org/KB/Resources/LiteratureReviews/Documents/dog_bite_risk_and_prevention_bgnd.pdf

Méthodes de dressage sans violence pour les chiens – Énoncé de position (Source: CVMA 2015)
<http://www.veterinairesauCanada.net/documents/methodes-de-dressage-sans-violence-pour-les-chiens>

Reinforce Your Dog's Bite Inhibition (Source: The WDJ 2017 https://www.whole-dog-journal.com/issues/13_6/features/Bite-Inhibition_16232-1.html)

Respectez les émotions de votre chien ! (Source: AMVQ 2010)
<https://www.amvq.quebec/images/files/Communique-09-08-2010-Morsures-chien.pdf>

The use of shock collars and their impact on the welfare of dogs. (Source : RSPCA commissioned report 2006)
<http://www.rspca.org.uk/ImageLocator/LocateAsset?asset=document&assetId=1232713013325&mode=prd>